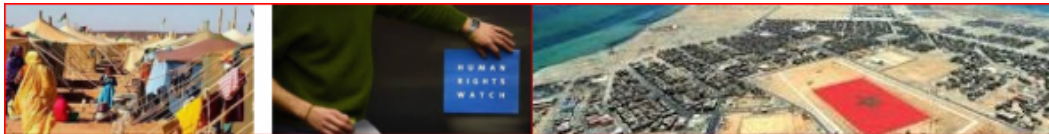


SAHARA MAROCAIN : LE GOUVERNEMENT MAROCAIN S'ATTAQUE À HUMAN RIGHTS WATCH SUR LES DROITS DE L'HOMME ET GUERGARAT

• 0 329



HIBAPRESS-RABAT- COMMUNIQUÉ

Dans un communiqué, la Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme affirme avoir pris connaissance de la publication d'un communiqué de HRW, le 18 décembre 2020, qui revendique et promeut un discours politique hostile à l'Intégrité Territoriale du Maroc et aux récents développements positifs qu'a connus cette question, ajoutant que ce communiqué, renferme, comme à l'accoutumée, des allégations dénuées de tout fondement et ne se basant sur aucune réalité, dans le dessein de conférer un caractère des Droits de l'Homme à son discours au détriment des règles universellement reconnues, relatives à l'impartialité et à l'objectivité régissant les actions des organisations non gouvernementales œuvrant dans le domaine des Droits de l'Homme.

Les Autorités Marocaines, note le communiqué, réfutent catégoriquement l'adoption par HRW de la thèse des ennemis du Maroc en ce qui concerne l'intervention pacifique et légitime pour rouvrir la route reliant entre le Maroc et la Mauritanie, dans la zone d'El Guerguarat, ajoutant que cette intervention a eu lieu après l'épuisement de tous les voies, y compris les appels récurrents du Secrétaire général de l'ONU et les Résolutions du Conseil de Sécurité soulignant la nécessité de ne pas porter atteinte à la

X FERMER



Cette intervention pacifique et équilibrée pour rouvrir cette route vitale reliant deux Continents depuis des siècles a eu droit à un soutien total par la Communauté internationale, rappelle la même source, ajoutant que ce qui confirme le caractère politique du communiqué de l'Organisation c'est son immixtion dans les relations entre les pays et leurs décisions souveraines, soulignant que la reconnaissance par les Etats-Unis de la Marocanité du Sahara constitue un prolongement de leur soutien continu à l'Initiative Marocaine d'Autonomie depuis sa présentation à l'ONU en 2007. Depuis, cette proposition est considérée par le Conseil de Sécurité comme sérieuse et crédible, relève le communiqué.

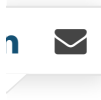
La Délégation précise en outre que la méthodologie biaisée adoptée par HRW, que les Autorités Marocaines n'ont cessé de réfuter, a présenté des faits qui ne reflètent pas la réalité, dans la mesure où "cette organisation aurait mieux fait de dénoncer l'exploitation des enfants à des fins politiques par les milieux séparatistes au lieu d'accuser les Autorités Marocaines qui sont intervenues en application de la loi pour protéger ces derniers de cette exploitation.

L'Ong ignore en même temps la campagne d'embrigadement des enfants dans les camps de Tindouf et leur exploitation dans la propagande de guerre et d'incitation à la haine, en faisant mauvais usage des mesures préventives adoptées par les Autorités Marocaines contre la propagation de la pandémie dans le but de préserver le droit à la vie et à la santé.

L'appel de HRW à confier à la Minurso la prérogative de superviser la situation des Droits de l'Homme dans les Provinces du Sud du Royaume, sous prétexte que le reste des missions de paix dans le monde en font de même, n'a d'autre but que de diffuser des contre-vérités, puisque "la supervision des Droits de l'Homme est confiée uniquement à sept missions de paix sur 14, et ce dans des pays ou des zones de conflits marqués par des crimes qui relèvent du Droit international humanitaire et non pas du Droit international des Droits de l'Homme", a poursuivi la Délégation dans son communiqué.



Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH), en tant qu'institution constitutionnelle indépendante, notant que le rôle de ses comités régionaux au Sahara Marocain a été salué par les Résolutions successives du Conseil de Sécurité, dont la dernière en date est celle (2548) adoptée fin octobre 2020.



X FERMER

